

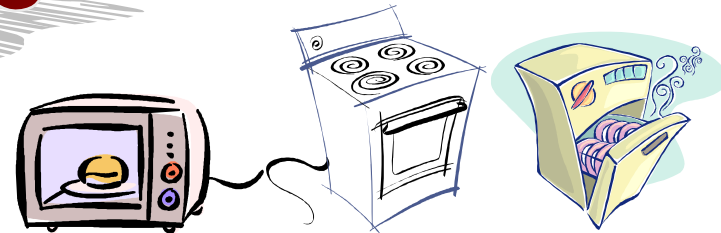
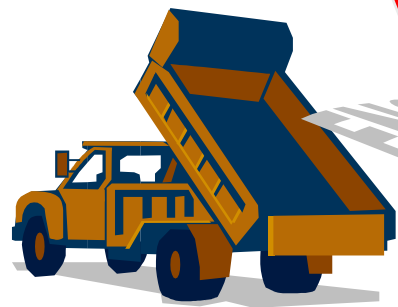
DEPARTEMENT  
DES HAUTES ALPES

Le Chef Lieu  
05200 LES ORRES

Tél. : 04 92 44 00 40  
Fax. : 04 92 44 00 81  
E.mail :  
contact@mairie-lesorres.fr

MAIRIE DES ORRES

# ENCOMBRANTS



## RAPPEL :

La tournée des encombrants s'effectue le 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois **UNIQUEMENT** ; il est demandé aux personnes qui souhaitent en bénéficier de se faire inscrire en mairie au plus tard la veille du ramasse.

Nous vous remercions de respecter scrupuleusement cette règle.

La Municipalité

**TOUS LES ENCOMBRANTS EMANANT D'UN  
DEMENAGEMENT (VENTE ou ACHAT) OU PROVENANT  
DES PROFESSIONNELS (Résidences de touristes, Hôtels,  
etc...) NE SERONT PLUS COLLECTES ;  
MERCİ DE VOUS RAPPORCHEZ DE LA DECHETERIE  
D'EMBRUN (04 92 43 76 27)**

## DEFINITION DES ENCOMBRANTS :

- Du mobilier d'ameublement : tables, chaises, sommiers, lits, matelas, armoires démontées, canapés, fauteuils, bureaux, chevets, salons de jardins, etc...
- Du matériel sanitaire et ménagers : radiateurs, chaudières, cumulus, lavabos, baignoires, bac à douches, frigos, machines à laver, etc...
- Des objets divers : vélos, poussettes, tables à repasser, jouets, articles de cuisine, articles de sport, etc...
- Les huiles usagées de restaurant : vous êtes priés de les mettre dans des bidons fermés.

## Certains objets encombrants ne sont pas collectés :



- Les **ordures ménagères**, qui sont ramassées lors de la collecte sélective des ordures ménagères (alimentation & autres..)
- Tous **objets supérieurs à 50 kg** & dont les dimensions empêchent le chargement dans le camion benne et le nombre limité à 5 ;
- **1) Tous les déblais, gravats, décombres et débris de travaux** (béton, parpaings, pierres, carrelage, décombres, plâtres,...)
- **2) Les végétaux** (feuilles, tontes de pelouses, branchages,...)
- Pour les points 1 et 2 – **DECHARGE DES CLAUX (Chef-Lieu)** – la clef est à retirer en **MAIRIE** aux heures d'ouverture des bureaux
- Tous les **contenants de produits toxiques**